

## Procès-verbal

### Séance ordinaire du comité de parents du Centre de services scolaire des Chic-Chocs

**Date et heure : 11 janvier 2022 à 18 h 30**

**Lieu : Zoom avec chacun son portable personnel**

#### **Présences :**

Madame Chantal Dufort	Madame Katy Plourde, quitte à 20 h 56
Madame Christiane Rheault	Madame Marie Vandemoortele, invitée, quitte à 20 h 08
Madame Nancy Kenny	Madame Josée Synnott, invitée, quitte à 18 h 47
Madame Marietta Omoa	Monsieur Yves Marcotte, invité, quitte à 18 h 47
Madame Marie-Claude Brière	Monsieur Stéphane Côté, invité, arrive à 19 h 04
Madame Alexandra Girard	

#### **1. Ouverture de la rencontre et vérification du quorum**

Madame Christiane Rheault souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum à 18 h 35.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame Christiane Rheault effectue la lecture de l'ordre du jour. Madame Chantal Dufort propose l'adoption de l'ordre du jour, secondé par madame Nancy Kenny.

Un tour de table est fait.

Madame Josée Synnott, directrice générale adjointe du centre de services scolaire des Chic-Chocs, souhaite une bonne année à tous. Elle présente monsieur Yves Marcotte, nouveau secrétaire général.

Monsieur Marcotte souhaite une belle année à tous. Il mentionne qu'il sera là pour aider le comité de parents au besoin.

Madame Josée Synnott et monsieur Yves Marcotte quittent la rencontre à 18 h 47.

#### **3. Lecture et adoption du procès-verbal du 14 décembre 2021 et suivis (reportés à l'ODJ)**

Le procès-verbal du 14 décembre 2021 est adopté par madame Marie-Claude Brière, secondé par madame Alexandra Girard.

#### 4. Consultations

##### a. Règles relatives à l'admission et à l'inscription des élèves 2022-2023 - AVIS

Voici la résolution qui sera acheminée au Centre de services scolaire des Chic-Chocs :

Les membres sont invités à soumettre leurs commentaires en les acheminant au centre de services scolaire.

Questionnements de madame Chantal Dufort :

Page 5, chapitre 4. Les principes : Pourquoi n'est-ce pas les ressources qui vont vers les élèves et non l'inverse ?

N'ayant pas d'écoles spécialisées sur le territoire, par exemple, pour les élèves autistes, quelles sont les possibilités d'organiser localement des services sur mesure afin d'éviter de déraciner un enfant de son milieu ?

Page 6 dans les principes : le parent peut choisir l'école que fréquentera son enfant. Est-ce que le parent doit justifier son choix ?

Pourquoi est-il seulement pris en compte la capacité d'accueil de l'école choisie et non pas les répercussions d'une diminution d'élèves dans l'école sur le territoire? Par exemple, la perte de services, la fermeture de classes, les classes multiniveaux, etc.

Il est convenu de revoir ce point à la prochaine rencontre du comité de parents du 11 janvier 2022.

##### **RÉSOLUTION N° 002-2021-2022**

Lors de la rencontre du 11 janvier 2022, IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Dufort, secondé par madame Alexandra Girard

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter cette résolution en ce qui concerne les règles relatives à l'admission et à l'inscription des élèves 2022-2023.

##### b. Cadre d'organisation des services éducatifs 2022-2023 – AVIS

Voici la résolution qui sera acheminée au Centre de services scolaire des Chic-Chocs :

Les membres sont invités à soumettre leurs commentaires en les acheminant au centre de services scolaire.

Questionnements de madame Chantal Dufort :

Page 10 : Passage primaire au secondaire.

Quel service faisait le suivi au point 4.4? Madame Nathalie Cotton répond que c'est le comité EHDAA paritaire.

Page 14 au point 6.1 : le centre de services scolaire retient comme modèle d'interventions le regroupement 4, 6, 7 ou 8. Pourquoi le regroupement 3 n'est-il pas retenu ? Il semble pourtant adapté à la clientèle des élèves autistes qui est de plus en plus présente sur le territoire. Plusieurs enfants autistes ont beaucoup de potentiel. Cependant, ils ont besoin de plus de temps et d'un environnement qui leur permettent d'avoir accès à leur plein potentiel et d'être disponibles aux apprentissages.

Il est convenu de revoir ce point à la prochaine rencontre du comité de parents du 11 janvier 2022.

#### **RÉSOLUTION N° 003-2021-2022**

Lors de la rencontre du 11 janvier 2022, IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Kenny, secondé par madame Marietta Omoa  
ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter cette résolution en ce qui concerne le cadre d'organisation des services éducatifs 2022-2023.

#### **c. Cadre d'organisation des services éducatifs 2022-2023 – AVIS**

Voici la résolution qui sera acheminée au Centre de services scolaire des Chic-Chocs :

Madame Chantal Dufort signifie son intérêt pour le district 4.

Madame Alexandra Girard signifie son intérêt pour le district 2.

Aucun autre membre ne souhaite siéger aux postes vacants du conseil d'administration.

Madame Christiane Rheault propose madame Chantal Dufort comme représentante du district 4 au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs. Mesdames Nancy Kenny et Marie-Claude Brière secondent.

Madame Christiane Rheault propose madame Alexandra Girard comme représentante du district 2 au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs. Mesdames Chantal Dufort et Marie-Claude Brière secondent.

Ce qui fait en sorte que les districts 1 et 3 demeurent vacants.

#### **RÉSOLUTION N° 002-2021-2022**

Lors de la rencontre du 11 janvier 2022, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Brière, secondé par madame Nancy Kenny  
EST RÉSOLU de nommer madame Chantal Dufort, représentant du district 4 et madame Alexandra Girard, représentante du district 2, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

### **5. Suivi des comités**

#### **a. Conseil d'administration**

##### **i. Diagnostic organisationnel**

Une lettre du Centre de services scolaire des Chic-Chocs (CSSCC) a été remise aux membres du comité de parents afin de leur faire part des développements en lien avec la démarche diagnostique indépendante du climat organisationnel au Centre de service scolaire des Chic-Chocs. Le rapport produit par Le Cabinet RH a officiellement été présenté il y a quelques jours au conseil d'administration et à la direction générale par intérim du CSSCC, qui en fait actuellement l'analyse et qui déterminera les actions à mettre en place pour y donner suite. Le centre réitère leur engagement à dévoiler les conclusions de cette démarche externe ainsi que le plan d'action qui en découlera au cours des premiers mois de 2022.

## **b. Transport**

Madame Marie Vandemoortele mentionne qu'une rencontre est prévue en février. Une mise à jour des membres sera effectuée pour cette rencontre.

## **c. Comité pour les élèves handicapés ou élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)**

M. Côté fait l'historique du comité EHDA et de sa continuité.

L'année passée, une lettre a été envoyée à tous les parents qui avaient des enfants ayant un plan d'intervention afin de susciter leur intérêt à être membre parent du comité EHDA. Cette lettre a aussi été affichée sur le site Facebook du Centre de service.

18 parents avaient manifesté leur intérêt. 8 sièges étaient disponibles au comité EHDA pour les parents. Le comité de parents a donc décidé de demander à ces 18 parents une brève lettre d'intention. 6 parents ont répondu à cette demande. Le comité de parents a donc convenu que ces 6 parents feraient partie du comité EHDA.

4 rencontres du comité EHDA ont eu lieu par la suite.

Cette année, la 1<sup>re</sup> rencontre s'est tenue le 6 octobre dernier.

2 des 6 parents ont signifié au comité EHDA qu'ils ne pourront plus faire partie du comité cette année. Étant donné que les mandats sont d'une durée de 2 ans, 2 postes sont à combler pour cette année.

Monsieur Stéphane Côté demande donc au comité de parents de discuter entre eux de la façon dont le comité souhaite combler les 2 sièges vacants. Il rappelle que les parents pouvant siéger au comité doivent avoir un enfant ayant un plan d'intervention, mais n'ont pas besoin d'un code du ministère.

Marie Vandemoortele suggère qu'il serait sans doute bien de nommer des substituts dans les années futures. De cette façon, il n'y aurait donc pas de recherche de nouveaux membres parents d'une année à l'autre.

Madame Marie-Claude Brière propose de faire une lettre pour les 12 personnes qui avaient manifesté leur intérêt l'an dernier. Monsieur Stéphane Côté transmettra les noms de ces personnes au comité de parents.

Pour ne pas mettre de pression aux parents qui siègent déjà au comité EHDA, monsieur Stéphane Côté fera le lien avec le comité de parent cette année pour ce qui est des procès-verbaux et du rapport final du comité EHDA.

IL EST PROPOSÉ par madame Katy Plourde, secondé par madame Nancy Kenny  
EST RÉSOLU de relancer les parents qui avaient manifesté leur intérêt l'an passé à siéger au comité EHDA du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

## **d. Demande d'admission exceptionnelle**

Il n'y a aucune demande d'admission exceptionnelle.

**e. Ordre du mérite**

Il n'y a aucun élément nouveau pour ce point.

**6. Budget/trésorerie**

Il n'y a rien de nouveau concernant le budget.

Madame Rheault s'informerait auprès de la FCPQ si les formations peuvent être écoutées en différé.

**7. Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)**

**a. Consultation PL9 (Date limite le 18 janvier 2022)**

Le sondage est rempli par les membres pendant la rencontre.

**8. Autres sujets**

Il n'y a aucun autre sujet.

**9. Correspondance/communications/fonctionnement**

**a.** DRIVE

**b.** Révision Régie interne

**c.** Fonctionnement des invités/public

**d.** Communications avec CA, DG, EHDAA

**e.** Calendrier des consultations annuelles; il semble qu'il reste seulement le plan triennal.

Étant donné l'heure tardive, ce point est reporté à la prochaine rencontre du comité de parents.

**10. Question du public**

Il n'y a aucun public.

**11. Tournée des écoles**

Étant donné l'heure tardive, ce point est reporté à la prochaine rencontre du comité de parents.

**12. Prochaine rencontre et levée de la rencontre**

La prochaine rencontre du comité de parents aura lieu le 8 février 2022 par Zoom.

Levée de la rencontre, il est 21 h 25.